

Commune d'AUCH

PREFECTURE DU GERS

Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
- Bureau du droit de l'environnement -

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral de ce jour une enquête publique de 34 jours est ouverte sur la commune d'Auch du **5 mars 2015 au 7 avril 2015** sur la demande présentée par la SARL DISTRIFER en vue d'être autorisée à exploiter une installation de transit de déchets de métaux et de véhicules hors d'usage située zone industrielle de Lamothe à Auch, installation répertoriée sous les rubriques n° 2718-1 (A), 2791-1 (A), 2712-1-b (E), 2716-2 (DC), 2710-1-b (DC), 2710-2-c (DC), 2711-2 (DC), 2713-2 (D) et 2714-2 (D).

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figurent dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et consultables sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie d'AUCH – services techniques, et tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses déclarations ou réclamations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Toute correspondance relative à l'enquête peut y être adressée.

Madame Valérie ANGELE, ingénieur, qualité a été désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau et M. Serge BRISCADIEU, colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de suppléant. Madame Valérie ANGELE assure une permanence à la mairie d'Auch – services techniques, les :

- jeudi 5 mars 2015	de 09 heures 00 à 12 heures 00
- vendredi 13 mars 2015	de 09 heures 00 à 12 heures 00
- jeudi 19 mars 2015	de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mardi 31 mars 2015	de 09 heures 00 à 12 heures 00
- mardi 7 avril 2015	de 14 heures 00 à 17 heures 00

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée.

Toute personne intéressée peut demander des informations à Monsieur BARBES Antoine, responsable du projet et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement ou sur le site [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) et à la mairie d'AUCH.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à Auch, le 04 FEV 2015

Pour le Préfet,  
La Directrice des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales

  
Nicole PITTALUGA